

Cc n'est pas du ressort municipal

(Suite de la page 62)

le paysan de chez nous à l'acheteur de chez nous.

La question des intermédiaires entraîne avec elle celles des prix offerts pour les marchandises à vendre. Et cette fois, l'intermédiaire professionnel comme l'intermédiaire parasite doit porter attention à ce que nous allons dire: nos remarques vont les frapper indistinctement.

Prenons le cas des indésirables pour commencer. Savez-vous combien les courtiers offrent à nos cultivateurs pour chaque arbre de Noël? Cinq sous et dix sous. Ils les revendent pourtant 75 sous, \$1.00 et même \$2.00 de l'autre côté de la frontière, faisant conséquemment des profits scandaleux, puisque chaque arbre ne revient en moyenne, tous frais de transport payés, qu'à quinze sous environ.

Est-ce cela que l'on peut appeler une équivalence entre les retenues et les services rendus? Ne pêche-t-on pas, dans l'occurrence, contre la plus élémentaire justice commutative?

Qui va nier que, du côté professionnel, l'intermédiaire a ici recours à des ententes pour maintenir le prix de certains produits? Qu'on se rappelle la dernière enquête sur le lait et celle sur le charbon.

Comment enrayer tous ces abus?

C'est à cette question que, maintenant, nous allons essayer de répondre.

La municipalité a-t-elle la compétence voulue pour légiférer dans les circonstances? Non. L'Etat peut certainement recourir, à la tarification de certains prix; il en a même le devoir lorsqu'il s'agit d'articles de première nécessité. Mais cette politique est dangereuse dans ce sens qu'elle peut l'engager à multiplier ses interventions, à tarifier certaines catégories de produits et à en rendre d'autres obligatoires, ce qui le ferait par conséquent sortir de son rôle.

Il ne faut pas oublier que la conception de l'Etat-bon-à-tout-faire est tout à fait fautive, car il a avant tout pour mission de "diriger, surveiller, stimuler et contenir": ce sont les fonctions que lui reconnaît une saine économie.

Il est d'autant plus nécessaire, de nos jours, de bien délimiter les attributions de l'Etat que la masse est en train de la considérer comme une vraie Providence. Idée dangereuse car le jour où son budget ne lui permettra plus de satisfaire à l'insatiabilité de la masse, la société verra des jours sombres.

Pour écarter la meute des intermédiaires et établir des prix raisonnables, il faudrait plutôt recourir aux coopératives de consommation, que nous ne connaissons malheureusement pas chez nous.

D'après Charles Gide, qui fut le grand apôtre de ces organismes, les coopératives de consommation consistent à associer un certain nombre de personnes afin qu'elles puissent faire leurs achats en gros; les marchandises peuvent être ensuite rétrocédées aux prix du gros. Mais, d'après la pratique générale, les produits sont plutôt vendus au prix de détail du commerce. Qui réalise les bénéfices? C'est la coopérative. Mais ces bénéfices, au lieu d'être répartis entre les membres au prorata de leurs apports de capital, sont plutôt répartis, en fin d'année, entre eux, au prorata de leurs achats: ils sont d'autant plus considérables que les achats ont été plus nombreux et plus élevés.

C'est ce qu'on a communément appelé avec paradoxe: l'épargne par la dépense.

Ce qu'il faudrait, dans les circonstances, pour donner une solution vraiment adéquate au problème que nous étudions, ce serait de combiner les coopératives de consommation avec les organisations professionnelles.

Qu'est-ce que l'organisation professionnelle? C'est, pour l'économiste moderne, ce qui fera le mieux disparaître les abus dont nos compagnes sont sans cesse témoins.

Voulez-vous avoir une idée juste de l'importance de l'organisation professionnelle?

Lisez alors ce qu'en dit Quadragesimo anno:

"L'ordre résultant de l'unité d'objets divers harmonieusement disposés, le corps social ne sera vraiment ordonné que si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent, or ce principe d'union se trouve:

1—*Et, pour chaque profession, dans la production des biens ou la prestation des services que vise l'activité combinée des patrons et des ouvriers qui la constituent*

2—*Et, pour l'ensemble des professions, dans le bien commun auquel elles doivent toutes, et chacune pour sa part, tendre par la coordination de leurs efforts.*"

Voilà le principe de l'organisation professionnelle.

Descendons maintenant à son application.

L'organisation professionnelle qui écarterait l'intermédiaire nuisible consisterait à unir entre elles toutes les associations intéressées à la production d'un même produit. Prenons, par exemple, le pain. L'organisation professionnelle de l'alimentation la plus essentielle serait constituée des associations de cultivateurs, de marchands de grains, de courtiers en grains, de meuniers, de boulangers, de pâtisseries et, ne l'oublions pas, de consommateurs.

Chaque lecteur peut voir tout de suite qu'une telle organisation professionnelle pourrait, bien mieux que l'Etat, bien mieux que de simples coopératives de consommation, écarter l'intermédiaire parasite et passer des conventions collectives du prix, comme on passe actuellement des conventions collectives du travail.

Si, dans notre économie contemporaine où règne l'anarchie et le désordre, existaient, en grand nombre, de telles organisations, reliées aux coopératives ou ligues de consommateurs, on verrait enfin la profession soumise à un contrôle moral. Ce serait un excellent moyen d'établir un raisonnable rapport entre les prix auxquels se vendent les produits des diverses branches de l'activité économique.

L'organisation professionnelle, reliée aux ligues de consommation et fonctionnant sous la surveillance de l'Etat reste nécessaire, voire même indispensable, si l'on veut vraiment mettre fin au désordre économique actuel.

Votre cheval TOUSSE-T-IL? Évitez le SOUFFLE. Donnez-lui ANTI-TOSSA, le meilleur remède connu. Par poste 85c. Pour toute autre maladie, consultation gratuite. Ecrivez-nous. The General Veterinary Drug, Ltd., Hull, Qué. Établie en 1899.

OXYMEL

SIROP AU MIEL.—Oxymel à l'Eucalyptus devrait être essayé dans toutes les familles. Remède fameux contre les rhumes, bronchites, coqueluche, etc. Procurez-vous-en une bouteille chez votre pharmacien ou chez J.-E. Livernois et W. Brunet.

L'assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée de Québec

a été tenue le 4 février, à Montréal, sous la présidence de M. J.-N. Bérard. — L'hon. M. Adélard Godbout y assiste. — Le chiffre d'affaires de cette Société, de \$5,470,068.79 qu'il était en 1934, a atteint \$7,287,509.97 en 1935, soit une augmentation de 33 3/4 p. c. — Le gérant-général, M. J.-F. Desmarais, fait part de la décision des directeurs de payer un dividende sur les actions privilégiées.

Nouvel entrepôt à Québec

Mardi, le 4 février a eu lieu à Montréal la réunion annuelle de la Coopérative Fédérée de Québec. Le président de l'organisation, M. J.-N. Bérard, avait à ses côtés M. J.-F. Desmarais, gérant-général, et M. J.-E. Bernier, secrétaire. L'honorable M. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, assistait aussi à la réunion.

Après avoir remercié chaleureusement l'honorable M. Godbout d'avoir bien voulu assister à l'assemblée annuelle de la Coopérative, M. le président Bérard déclara que cette Société a progressé de façon extraordinaire au cours des derniers douze mois. M. le président Bérard attribua une large part de ce succès à l'excellent travail du gérant-général, M. J.-F. Desmarais.

M. Bérard nota que l'année 1935 a marqué un pas définitif dans la voie du progrès grâce à la collaboration intime et toujours bienveillante des agronomes et des officiers supérieurs du ministère de l'Agriculture. Il est assuré que la Coopérative Fédérée de Québec s'achemine vers des sommets plus hauts.

Le notaire J.-E. Bernier lut ensuite le bilan de la société au 31 décembre 1935 et M. J.-F. Desmarais l'analysa pour démontrer que la Coopérative Fédérée était dans un très excellent état de santé.

D'ailleurs, dit-il, le chiffre d'affaires, de \$5,470,068.79 qu'il était en 1934, a atteint \$7,287,509.97 en 1935, soit une augmentation de \$1,839,441.18 ou 33 3/4 pour cent.

Au début de son discours, M. J.-F. Desmarais, le gérant général, a annoncé une amélioration sensible des affaires de la Coopérative et fait part de la décision des directeurs de payer un dividende sur les actions privilégiées. La crise avait contraint les directeurs à suspendre le paiement des dividendes durant les années 1932 et 1933. L'an dernier l'on a payé celui de 1932 et cette année sera versé celui de 1933.

Le bilan au 31 décembre 1935 s'établissait comme suit:

ACTIF	
Caisse	\$ 43,008.15
Comptes débiteurs	675,564.22
Inventaires	749,616.46
Hypothèques, placements	143,876.60
Équipement	259,245.05
Immeubles	521,058.47
Dépenses différées	45,523.30
Amortissement	36,624.57
	\$2,474,516.82
PASSIF	
Comptes créditeurs	57,310.32
Emprunts	1,043,228.58
Intérêts accrus	13,316.08
Hypothèques	7,000.00
Obligations Réserves	237,000.00
Réserves:	
Dépréciation	167,521.62
Contingent	36,282.06
Capital-actions:	
Ordinaire	59,709.83
Privilégié	197,900.00
Surplus	55,248.33
	\$2,474,516.82

En examinant notre situation financière, continue M. Desmarais, dans son ensemble, nous constatons une amélioration constante et des plus satisfaisantes d'année en année. Nos réserves pour dépréciation sur immeubles, équipement, et comptes recevables, atteignent maintenant le joli chiffre de \$202,202.49. Notre chiffre d'affaires, de \$5,470,068.

79 qu'il était en 1934, a atteint le chiffre de \$7,287,509.97 en 1935, soit une augmentation de \$1,839,441.18, ou 33 3/4 pour cent.

Notre département de beurre et fromage a augmenté en volume de 20 pour cent. Notre département de grains de semence, accuse une augmentation de 35 pour cent. Notre département d'animaux vivants a augmenté de \$113,295.69.

Il est intéressant de noter que dans le total des affaires de l'an dernier, nous faisons pour \$386,279.38 d'affaires provenant des animaux de la province de Québec, tandis que cette année nous atteignons la somme de \$553,642.63, soit une augmentation de \$167,363.25, ou 43 pour cent des affaires se rapportant aux animaux de la province Québec.

Dans nos différentes sections, nous avons les augmentations suivantes: dans notre département de fruits et légumes, augmentation de 22 pour cent; département des œufs, augmentation de 35 pour cent; département des viandes abattues, augmentation de 24 pour cent; l'augmentation dans ce département provient des opérations de notre abattoir de Princeville. Notre succursale de Princeville, cette année, a augmenté son chiffre d'affaires, de \$338,778.07 qu'il était en 1934, à \$509,750.56 en 1935, soit une augmentation de pratiquement 50 pour cent.

Dans nos départements de matériel d'exploitation, les engrais alimentaires prennent la première place. L'an dernier, notre chiffre d'affaires était de \$893,204.27, et cette année il s'est accru à \$1,696,144.73, soit une augmentation de 88 pour cent.

M. Desmarais nota la construction d'un vaste entrepôt à Québec, qui est devenu le point de réception et d'expédition pour le beurre et le fromage provenant de la région du bas du fleuve et du Lac St-Jean. Il mentionna, aussi, que la Coopérative est à terminer la construction d'une fromagerie moderne à St-Georges d'Henryville et qu'elle a construit un entrepôt à La Sarre, Abitibi. Enfin, M. Desmarais déclara que la plus récente expérience tentée par la Coopérative a été la congélation des petits fruits et de certains légumes.



VIC-O-SOLE
RÉPARE TOUT

Avec Vic-O-Sole vous pouvez RÉPARER toutes les chaussures de la famille qu'elles soient en caoutchouc ou en cuir. Une couche sous les semelles nous les rend moins glissantes et imperméables. Ne coûte que quelques sous.

Si vous êtes marchand n'oubliez pas de vous adresser à VIC-O-SOLE pour la compagnie. Envoyez bon de poste avec la commande et vous serez servi promptement. Prix: 70 sous pour paquetage moyen et \$1. pour gros paquetage, ciment compris. Nous payons le transport.

VIC-O PRODUCTS MFG CO.
ST-ADELPHÉ Comté de Champlain.

Les gagnants

L'Association canadienne des éleveurs de bétail Ayrshire a publié son rapport annuel de la coupe en argent qui a eu lieu au concours de production de bétail Ayrshire.

Or, nous notons ici quelques particularités de ce rapport. La première vedette du concours est Onslow Lass appartenant à Hooper de Pictou, N.S. Onslow Lass gagne la coupe de production de 20,541 lbs de lait contenant 861 lbs de gras en 365 jours. C'est la quatrième année que ce sujet gagne, ses records sont de 5 et sept ans lui ayant valu la même trophée. Elle se trouve en première position avec le record à l'âge de six ans. Ses records sont de 3, 5, 6, 7 et 8 ans. Elle a une production globale de 40,541 lbs de lait contenant 4,051 lbs de gras en 1,825 jours de lactation.

Glen Elm Wild Rose est la vache championne de la coupe de production de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours. Elle est la fille de Nellie Osborne et de Glen Elm Osborne. Elle a 16 ans et toutes deux ses parents ont été propriétaires de la ferme à Howick, Qué. Glen Elm Wild Rose décroche la coupe de production de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours. Sa production est de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours.

La Ferme-Ecole de St-Georges d'Henryville, Qué. gagne la coupe de production de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours. Elle est la fille de Nellie Osborne et de Glen Elm Osborne. Elle a 16 ans et toutes deux ses parents ont été propriétaires de la ferme à Howick, Qué. Glen Elm Wild Rose décroche la coupe de production de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours. Sa production est de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours.

Une coupe est aussi gagnée par Pigeon & Fils de Veillonville, Qué. Elle gagne la coupe de production de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours.

Les autres gagnants sont Brydon, Armstrong, de St-Georges d'Henryville, Qué. Elle décroche la coupe de production de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours. Elle est la fille de Nellie Osborne et de Glen Elm Osborne. Elle a 16 ans et toutes deux ses parents ont été propriétaires de la ferme à Howick, Qué. Glen Elm Wild Rose décroche la coupe de production de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours. Sa production est de 16,661 lbs de lait contenant 1,666 lbs de gras en 365 jours.

Cette superbe vache